



Réunion du Conseil – Compte-rendu N°36

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 mai 2017

A 18H30

Ordre du Jour :

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION
- DELIBERATIONS
- 1. Logements communaux
 - Révision du loyer – Centre paramédical Lot n°3 RDC Les Lavandières (cabinet infirmiers)
 - Révision du loyer – Mairie
 - Révision du loyer – Le Granenc
- 2. Finances
 - Budget communal – Décision Modificative n°1
- 3. Travaux
 - Véloroute - Demande de subvention (Région Auvergne Rhône Alpes)
- 4. Personnel et élus
 - Création de postes :
 - Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe
 - Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles
 - Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
 - Remplacement adjoint
- 5. Intercommunalité
 - Convention de mutualisation véhicule « camion de curage » de la régie eau et assainissement de la C.C. du Sud Grésivaudan
- QUESTIONS DIVERSES

Présents: BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice, DICO Charles, FIORDALISI Christine, LAMBERTON Michel, MATRAS Françoise, MICLO Damien, MURE-RAVAUD Jérôme, MEUGNIER Angélique, ROLLAND Eric, VIALLE Patrick.

Absent(e)s : ARNAUD Marie-Françoise, BARTHELEMY Marcel, CHOURREAU Gisèle, FEUGIER Karine, JEYMOND Astrid, MEUNIER Christian

Secrétaire de séance: FIORDALISI Christine

Pouvoirs :

ARNAUD Marie-Françoise → BOURGEON Chantale

BARTHELEMY Marcel → LAMBERTON Michel

CHOURREAU Gisèle → BLAMBERT Micheline

FEUGIER Karine → MICLO Damien

JEYMOND Astrid → MEUGNIER Angélique

Date de convocation : 29/04/2017

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 10 mai 2017 sous la présidence de M. Yvan CREACH, Le Maire.

La séance débute à 18H30

- **Approbation du compte-rendu de la dernière réunion,**

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **Délibérations du Conseil Municipal**

1. Logements communaux

Montant des Loyers Centre paramédical LOT n°3 RDC Cabinet Infirmiers Au 01/06/2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 24 mai 2016 fixant le montant de location du cabinet infirmiers sis au centre paramédical de la résidence les Lavandières comme suit :

- Le montant du loyer fixé au 1er juin 2016 se décomposait comme suit :
 - Loyer mensuel : 184.70 €
 - Provisions charges locatives mensuelles : 20.00 €
 - Charges de copropriété mensuelles : 10.00 €

Révision : indice du coût de la construction du 4ème trimestre 2015 : 1629

Monsieur le Maire précise que l'indice du coût de la construction du 4ème trimestre 2016 vient de paraître et qu'il s'élève à 1645 ce qui implique une augmentation de 0.98 % à compter du 1er juin 2017.

- le nouveau montant de location à compter du 1er juin 2017 :

Lot n°3 : Cabinet Infirmiers

- loyer mensuel : 186.51 €
- provisions charges locatives mensuelles : inchangées
- charges de copropriété mensuelles : inchangées

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

Révision loyers et complément Bâtiment MAIRIE au 1er Juillet 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 24 Mai 2016 fixant la location des loyers communaux du bâtiment de la mairie pour l'année 2016. Il informe l'assemblée que l'augmentation des loyers ne peut excéder la variation d'un indice de référence des loyers publié par l'INSEE suite au décret n°2005-1615 du 22 décembre 2005. Il rappelle la loi n°2008-111 du 8 février 2008 mettant en place un nouvel indice de référence des loyers (entrée en vigueur le 10 février 2008).

Il propose d'en réviser les montants sachant que l'indice de référence est de 125.50 valeur du 4^{ème} trimestre 2016 (valeur du 4^{ème} trimestre 2015 ➤ 125.28) ; soit 0.018 % d'augmentation.

- Les loyers mensuels sont portés à compter du 1er juillet 2017 à :
 - Logement T3 Gauche 522.14 € au lieu de 522.05 €
 - Logement T2 335.67 € au lieu de 335.61 €
 - Logement T3 Droite 549.45 € au lieu de 549.35 €
 - Complément charges 6.38 € inchangé

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

Révision loyers et dépendances Bâtiment le Granenc Au 1er juillet 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 24 Mai 2016 fixant le montant des loyers des logements « Le Granenc » au 1^{er} juillet 2016.

L'augmentation des loyers ne peut excéder la variation d'un indice de référence des loyers publié par l'INSEE suite au décret n°2005-1615 du 22 décembre 2005. Il rappelle la loi n°2008-111 du 8 février 2008 mettant en place un nouvel indice de référence des loyers (entrée en vigueur le 10 février 2008).

Il propose d'en réviser les montants sachant que l'indice de référence est de **125.50** valeur du 4^{ème} trimestre 2016 (valeur du 4^{ème} trimestre 2015 > 125.28) ; soit 0.018 % d'augmentation.

- Les loyers mensuels sont portés à compter du 1^{er} juillet 2017 à :
 - Logement n°1 411.25 € au lieu de 411.18 €
 - Logement n°2 403.56 € au lieu de 403.49 €
 - Logement n°3 284.79 € au lieu de 284.74 €
 - Logement n°4 290.40 € au lieu de 290.35 €
 - Logement n°5 310.71 € au lieu de 310.65 €
 - Dépendances 56.19 € au lieu de 56.18 €

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

2. Finances

Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'établir une décision modificative n°1 sur le budget Commune de Saint-Romans, à savoir :

Augmentation sur crédits	
D.2315/23 800 €	- 26
D. 50 000 €	21578
R. 23 200 €	1328/13
R. 73925/014 44 000 €	-
R. 44 000 €	739223/014

L'assemblée accepte la Décision modificative n°1 du budget Commune de Saint-Romans telle qu'elle est présentée ci-dessus.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

3. Travaux

Projet vélo-route Demande de subvention Locaux d'accueil Réhabilitation restaurant sur la base du Marandan Région Auvergne-Rhône-Alpes CAR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du CAR (Contrats Ambition Région) pour les travaux concernant le projet village étape vélo route reliant Grenoble-Valence.

Il précise à l'assemblée que les devis s'élèvent à la somme de 210 000 € hors taxes soit 252 000 € TTC pour les travaux correspondant aux locaux d'accueil et la réhabilitation du restaurant de la base du Marandan.



L'assemblée valide l'estimation des travaux concernant la réhabilitation du restaurant ainsi que les locaux d'accueil de la base du Marandan dans le cadre des travaux du village étape du circuit vélo route reliant Grenoble Valence et sollicite une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du CAR (Contrats Ambition Région).

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

Projet vélo-route Demande de subvention Locaux d'accueil Réhabilitation restaurant sur la base du Marandan Conseil Départemental de l'Isère

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre du projet de développement touristique du Sud Grésivaudan pour les travaux concernant le projet village étape vélo route reliant Grenoble-Valence.

Il précise à l'assemblée que les devis s'élèvent à la somme de 210 000 € hors taxes soit 252 000 € TTC pour les travaux correspondant aux locaux d'accueil et la réhabilitation du restaurant de la base du Marandan.

L'assemblée valide l'estimation des travaux concernant la réhabilitation du restaurant ainsi que les locaux d'accueil de la base du Marandan dans le cadre des travaux du village étape du circuit vélo route reliant Grenoble Valence et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du projet du développement touristique du Sud-Grésivaudan.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

Projet vélo-route Demande de subvention Création de 10 hébergements village étape inclus. Conseil Départemental de l'Isère

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre du développement touristique du Sud Grésivaudan pour les travaux concernant le projet village étape vélo route reliant Grenoble-Valence.

Il précise à l'assemblée que les devis s'élèvent à la somme de 280 000 € hors taxes soit 336 000 € TTC pour les travaux correspondant à la création de 10 hébergements village étape inclus au Marandan.

L'assemblée valide l'estimation des travaux concernant la création de 10 logements village étape inclus dans le cadre du circuit vélo route reliant Grenoble Valence et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du projet du développement touristique du Sud-Grésivaudan

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

4. Personnel et élus

Création de postes Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des avancements de grade pour l'année 2017 de la catégorie C par ancienneté nous sont parvenus dernièrement. Il explique à l'assemblée que cette liste d'agents promouvables est proposée et que seule l'autorité territoriale est décisionnaire.

Cette liste se décompose comme suit :

Situation actuelle	Situation nouvelle	Date de création du poste
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe A temps complet (35H/semaine)	01/10/2017
Agent territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe A temps non complet (30.63H/semaine)	01/01/2017
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles A temps complet (35H/semaine)	01/01/2017

L'assemblée accepte les avancements de grade de ces agents.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

Détermination du nombre de postes d'Adjoint

Il convient de se prononcer sur la nouvelle détermination du nombre d'Adjoints ou de décider de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint.

En conséquence, il est proposé :

- De supprimer le poste de troisième adjoint vacant,
- De diminuer à 4 le nombre d'adjoints (contre 5 actuellement),
- De remonter chaque adjoint d'un rang à partir du 3^{ème} rang.

La liste des adjoints est alors fixée de la manière suivante :

1. Micheline BLAMBERT
2. Maurice CHETAIL
3. Eric ROLLAND
4. Charles DICO

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

5. Intercommunalité

Convention de mutualisation véhicule « camion de curage »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une convention entre la commune et la Régie Eau et Assainissement de la Communauté de Communes du Sud Grésivaudan a été établie concernant la mutualisation du véhicule « camion de curage ».

L'assemblée accepte la convention de mutualisation du véhicule « camion de curage ».

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux aménagement du village : poursuite des travaux entre le carrefour des 4 Routes et la Boucherie Guillet à partir du 22 mai et ce pour 8 semaines environ. Une réunion d'information, ouverte à tous, est prévue le vendredi 12 mai à 19h en Mairie.
- Convention commune / Food Truck : suite à un différend entre Monsieur BAFKER Ali et Monsieur DE BRANDT Raphaël, le camion Fritkot sera dorénavant stationné sur le parking de la salle des fêtes

- Restauration scolaire : une note de service a été élaborée afin de préciser le rôle et l'attitude attendu de chacun des agents
- Aménagement du parking aux 4 routes : des jardinières et pots de fleurs vont être installés pour fermer l'accès au parking. Les places de parking et le passage piéton vont être tracés prochainement
- Ecoles et restauration scolaire : un devis de MDA d'un montant de 1314,97 € TTC concernant un remplacement de lave-linge / l'installation d'un sèche-linge et l'achat d'un frigo avec compartiment congélateur a été validé
- Marandan : des travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) vont être réalisés au niveau du restaurant du Marandan. C'est le devis de l'entreprise Chambard d'un montant de 32 091€ qui a été retenu
- Personnel – service technique : Monsieur Alexis DUBOUCHEZ remplacera Monsieur David CHARDON à compter du 15 mai 2017
- Vente terrain : une promesse de vente a été signée entre la commune et la société SAS DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT TERRAIN pour la parcelle ZA551 d'une superficie de 10 000 m²
- Gel des noyers fin avril/début mai : un dossier comportant la liste des agriculteurs concernés va être prochainement transmis à la DDT
- Feu d'artifice : le contrat avec la société Drapeau Unic, qui avait déjà été missionnée l'année dernière, va être reconduit
- Gazette communale : les articles doivent être remis avant le 20 mai prochain à la commission communication pour une distribution entre les 7 et 14 juillet 2017

Fin de séance : 19H55

Le Maire,

Yvan CREACH